

# Activités Internationales



1<sup>er</sup>

trimestre

2019

BULLETIN D'INFORMATION DE L'ESPACE INTERNATIONAL DE LA CGT

n° 32

## SOMMAIRE

|             |     |
|-------------|-----|
| Actualités  | P02 |
| Congrès CSI | P04 |
| À voir      | P14 |
| Europe      | P15 |
| Asie        | P17 |
| Afrique     | P18 |
| À lire      | P19 |
| OIT         | P20 |

Wolf JÄCKLEIN  
Animateur de l'espace  
international  
w.jacklein@cgt.fr  
Tél. : 01 55 82 82 89  
Port. : 06 32 11 97 30

Frédéric IMBRECHT  
Membre de la CE  
Confédérale  
En charge des questions  
européennes et  
internationales  
f.imbrecht@cgt.fr  
Tél. : 01 55 82 81 83  
Port. : 06 07 25 11 90

Stéphanie BAVARD  
Assistante de Direction  
s.bavard@cgt.fr  
Tél. : 01 55 82 82 90

Nicole BRÉGÈRE  
Secrétaire de Direction  
n.bregere@cgt.fr  
Tél. : 01 55 82 82 94

Jean-Baptiste  
CALLEBOUT  
Relations bilatérales en  
Europe  
jb\_callebout@yahoo.fr  
Port. : 06 20 85 83 84

Suite page 16

## ÉDITO

### LE MULTILATÉRALISME : L'AVENIR DU SYNDICALISME

Ce numéro rend compte du congrès de la CSI qui s'est déroulé début décembre 2018 à Copenhague, au Danemark. Si la CGT s'est investie dans sa préparation et les débats, c'est parce qu'il est évident que seule une alliance internationale aussi large que possible a les moyens de peser sur la marche du monde.

À l'heure où les attaques des Trump, Poutine et Jinping contre les traités internationaux et plus largement contre l'ONU et ses organisations, commencent à ébranler le système multilatéral, il est clair que seul ce cadre-là permettra de régler pacifiquement les grandes questions auxquelles l'humanité fait face : le changement climatique et le sort des travailleurs dans cette transition, la régulation des grandes entreprises transnationales, la fiscalité et la lutte contre l'évasion, les migrations, le commerce international.

Tous ces thèmes ne relèvent plus de la seule compétence d'un État ou d'un syndicat national. C'est dans la négociation et la lutte que nous pourrions juguler les volontés du patronat de faire profit de tout... et contre tous. Nos organisations internationales sont imparfaites, mais capables d'évoluer. Ceci est vrai pour les organisations syndicales internationales comme pour les organisations du système onusien. À Copenhague, la CGT a porté, avec d'autres, une proposition qui a remporté 48 % des votes : ce n'est pas

encore gagné, mais la voie est définitivement ouverte ! Maintenant, il nous faut œuvrer pour transformer cet essai, et faire entendre notre point de vue dans les débats tout au long du mandat qui vient de commencer.

Déjà, la proposition de la CGT d'organiser une première manifestation syndicale internationale à Genève au mois de juin 2019, à l'occasion de la Conférence internationale du travail de l'OIT, a été adoptée largement par le congrès de la CSI. Cette manifestation doit être l'occasion pour nous de marquer nos attentes vis-à-vis de l'avenir de l'OIT : ce sont les règles internationales, applicables partout et opposables aux entreprises, dont nous avons besoin. Des lois et garanties au niveau national, c'est bien, mais si les règles sont différentes ailleurs, voire moins avantageuses, cela incite le patronat à faire jouer la concurrence entre travailleurs. Nous appelons cela le dumping social. C'est précisément pour lutter contre cela que nous sommes internationalistes. Il faudra probablement aller plus loin : la négociation collective doit devenir transnationale et la question du salaire égal à travail égal doit dépasser les frontières aussi.

Pour donner du poids à nos revendications, en revanche, c'est toujours la même condition qui se pose : le rapport de force et la syndicalisation, là où les travailleurs se trouvent : dans les bureaux et ateliers.

**Wolf Jäcklein**

Actualités /

# Les « Gilets jaunes » vus d'ailleurs

**L**a mobilisation des « Gilets jaunes » en France depuis plus de dix semaines interroge nos voisins et au-delà. Si certains se délectent des aspects de faits divers (la violence, les casseurs, les dommages sur l'Arc de Triomphe), d'autres tentent de comprendre et avancent des interprétations. Nous avons lu certaines sources, plutôt classées à gauche, sur le thème des gilets jaunes en France.

Le caractère imprévisible et imprévu du mouvement est remarqué par tous les commentateurs. Pour le journal argentin *NuSo*<sup>1</sup>, il s'agirait d'une émergence de la France invisible – surtout celle des milieux ruraux, totalement ignorée par les élites parisiennes. En contrepartie, ce mouvement existe et évolue en dehors de tous les circuits établis : syndicaux, de partis politiques ou associations. Souvent, la comparaison à mai 68 revient pour souligner le caractère de véritable crise de l'État, telle que perçue depuis l'étranger. Certains mettent même 1789 en perspective. La station de radio états-unienne NPR<sup>2</sup> voit même le risque d'une instabilité politique et d'une paralysie du système économique. En tout cas, Macron ne pourrait plus continuer avec son programme de réformes comme prévu.

La comparaison avec d'autres mouvements spontanés dans le monde revient quelques fois : les indignés en Espagne, les « Occupy Wall Street » aux États-Unis, voire la Place Tahrir en Égypte. À la différence des autres mouvements, les Gilets jaunes (jusqu'au 26 janvier du moins) n'ont pas tenté d'occuper une place emblématique de la capitale.

*The Guardian*<sup>3</sup> s'interroge surtout sur les parallèles de la situation française avec celle du Royaume-Uni (avec le Brexit), la Hongrie, la Pologne, l'Autriche, voire les États-Unis. Les mouvements populistes, face à des gouvernements impopulaires : les inquiétudes des citoyens, derrière des votes d'extrême droite ou pour des raisons populistes (Brexit) sont similaires à ceux que les Gilets jaunes en France expriment. Pour lui, il s'agit d'une crise profonde du système politique français.

## Un président distant, coupé des réalités

Tous identifient le rejet, voire la haine de Macron comme un des moteurs du mouvement. Le président est perçu par la presse étrangère (y compris syndicale) comme distant, coupé des réalités, hautain et arrogant : le « président des riches », comme plusieurs textes le mentionnent. S'y ajoute, selon *NuSo*, la prise de décision quasi monarchique par le pouvoir en place. La *Süddeutsche Zeitung*<sup>4</sup> compare même Macron, avec la lettre aux Français ou ses réceptions dans le château de Versailles, au roi So-

leil. WiSo<sup>5</sup> pointe le recours à l'article 49.3 pour couper court aux débats à l'Assemblée nationale comme l'un des facteurs du rejet des institutions.

Les articles mentionnent l'origine très diverse (politiquement) des Gilets jaunes, insistent sur le caractère apolitique de la majorité des manifestants, mais soulignent les tentatives de récupération par les partis politiques existants. En revanche, plusieurs remarquent la ferme volonté du mouvement – et de ceux qui se présentent comme ses porte-parole – de rester autonome et indépendant. Leur démographie, dit WiSo, serait différente de la base par exemple du Front national. La critique des médias établis en France est remarquée, comme les protestations contre BFM, dit *Il Manifesto*<sup>6</sup>.

La NPR explique qu'une large partie de la société française rejette les nouvelles règles du capitalisme. Elle n'accepte plus les inégalités croissantes entre la capitale et les milieux ruraux, entre les revenus des grands patrons et le Français moyen, et entre ceux qui supportent le fardeau des impôts et ceux qui n'en paient guère. La société française, explique la NPR, est une société qui aspire

1. *NuSo*, *Nueva Sociedad*, journal édité à Buenos Aires, Argentine avec le soutien de la Friedrich-Ebert-Stiftung (social-démocratie).

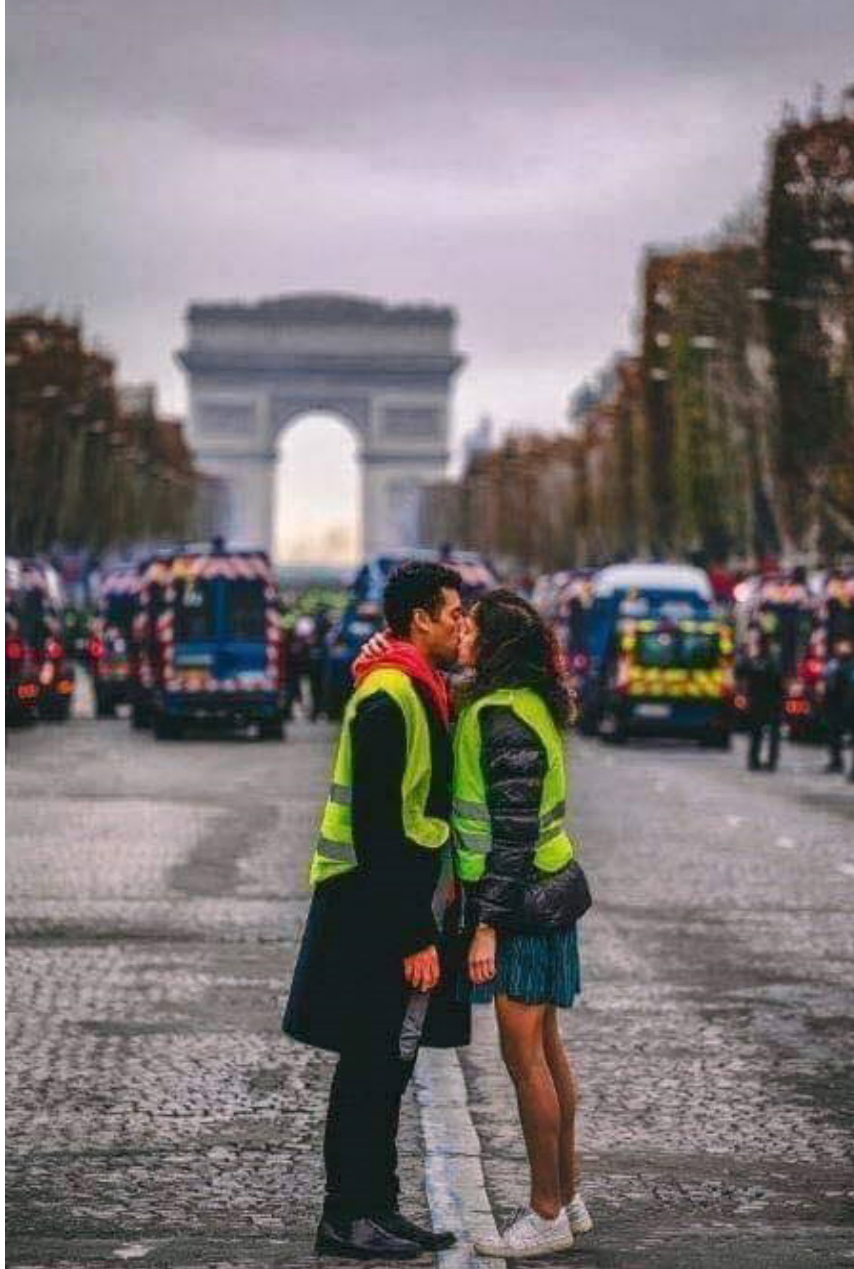
2. NPR, la National Public Radio (États-Unis, radio plutôt à gauche, financé par ses auditeurs).

3. *The Guardian*, quotidien britannique, centre gauche, proche du Labour.

4. *Süddeutsche Zeitung*, quotidien allemand libéral du centre.

5. WiSo (Allemagne), blog proche des syndicats.

6. *Il Manifesto*, quotidien italien de gauche.



## L'absurdité de la violence gouvernementale

La réaction répressive et violente du gouvernement est pointée comme absurde, et inefficace, surtout dans un contexte où une très large majorité des citoyens soutient le mouvement (certains expliquent que Macron n'avait même pas un tiers des Français derrière lui au premier tour de l'élection présidentielle). L'utilisation des flash-balls est pointée, et la presse étrangère explique que la France est le seul pays occidental qui autorise la police à utiliser ce type d'armes contre des manifestants (ORF<sup>8</sup>).

La presse syndicale étrangère explique que hormis l'appel commun du 6 décembre, les syndicats français hésitent quant à leur attitude face au mouvement des Gilets jaunes. WiSo constate toutefois que les revendications des Gilets jaunes vis-à-vis du Smic restent très timorées comparées aux revendications de la CGT, par exemple. WiSo met en avant la responsabilité des syndicats français à prendre en compte les conséquences des « concessions » de Macron (qui impliquent une baisse des moyens disponibles pour financer les services publics) et d'être force de proposition pour canaliser les mécontentements dans une direction progressiste. La régulation des marchés financiers serait un des éléments que les syndicats devraient porter en priorité, car absent des réflexions des Gilets jaunes, selon WiSo.

John Evans, pour Social Europe<sup>9</sup>, alerte toutefois que l'affaiblissement des corps intermédiaires en France depuis plusieurs années est en partie à l'origine de l'accroissement des inégalités qui stimulent aujourd'hui les protestations des Gilets jaunes. La modération salariale, en Grande-Bretagne (depuis Thatcher), aux États-Unis (depuis Reagan) est due au démantèlement des systèmes de négociation collective qui affaiblissent aussi les syndicats. Le plus urgent, pour lui, c'est aujourd'hui de renforcer justement ces corps intermédiaires, et de mieux protéger le droit syndical en particulier. Au fond, concluent certains, ce que les Gilets jaunes expriment en France, ce sont des problèmes présents dans quasiment tous les pays occidentaux.

WJ

à l'égalité et à la redistribution (ce qui pour le public américain doit être précisé). Ainsi, le pouvoir d'achat et l'État au service du plus grand nombre – et non plus seulement « aux premiers de cordée » comme dit Macron – sont devenus le centre des préoccupations.

## Les limites d'un mode de développement

La presse syndicale décrit notamment le démantèlement des services publics de proximité (ainsi que les réductions annoncées des postes dans la fonction publique) comme éléments motivant les protestations.

Celles et ceux qui habitent les campagnes périurbaines, selon NuSo, s'y retrouvent quasiment contraints, parce que pratiquement expulsés des centres-villes pour des raisons économiques, mais y découvrent un désert des services

publics et autres services (de transport par exemple), et se voient obligés de faire de longs trajets en voiture chaque jour. La fondation Rosa Luxemburg<sup>7</sup> précise que ce rallongement des trajets est l'une des conséquences de la flexibilisation des conditions d'emploi. Ce serait un monde rural sous-développé comparé aux soutiens de l'État pour la capitale et les grands centres urbains.

C'est ainsi que le mouvement interrogerait un modèle de développement à la française qui montre ses limites. Plusieurs articles, bien que partageant le diagnostic mis en avant par les Gilets jaunes, s'interrogent sur la pertinence de leurs revendications. Le référendum d'initiative citoyenne serait plutôt un véhicule du populisme, il serait plus urgent de renforcer la démocratie dans le fonctionnement des institutions constitutionnelles existantes, écrit la *Süddeutsche Zeitung*.

7. Rosa Luxemburg Stiftung, fondation politique du parti die Linke.

8. ORF, la radiotélévision officielle d'Autriche.

9. Social Europe, blog qui coopère avec l'ETUI, l'institut syndical de la CES.

## Dossier /

2 au 7 décembre 2018 à Copenhague

# 4<sup>e</sup> congrès mondial de la CSI



Début décembre 2018, la délégation de la CGT, conduite par Philippe Martinez et composée de Frédéric Imbrecht, Denis Schnabel, Stéphane Le Roux, Valérie Petit Lesage, Alexandra Meynard, Sophie Trochet et Véronique Martin, a assisté à une semaine de débats, votes et élections au congrès de la CSI.

Dès l'ouverture des débats, Joao Felicio<sup>1</sup>, président sortant de la CSI, a donné le ton : « *L'exploitation par le capital, faisant fi des différences d'âge, de sexe ou d'origine ethnique, touche toute la classe ouvrière. Que répondons-nous quand les droits fondamentaux comme la santé et la sécurité au travail, les congés payés, les congés de maternité ou le droit d'association sont remis en cause, sous prétexte d'une soi-disant "modernisation" qui ne fait qu'augmenter la concentration des richesses ? Que disons-nous quand le désespoir amène chaque année 45 000 chômeurs à perdre leur propre vie [...] ? Quand un cinquième des suicides est la conséquence d'un licenciement ?* »

Le projet de document d'orientation, débattu au préalable dans les organi-

sations affiliées, mettait ces thèmes en débat pour les congressistes :

- reréguler l'économie mondialisée, et en particulier imposer des règles aux firmes transnationales ;
- garantir une transition juste aux travailleurs dont le travail est affecté par le changement climatique ;
- assurer l'égalité professionnelle entre femmes et hommes ;
- renforcer et défendre les institutions multilatérales pour garantir la démocratie et la paix, en intégrant la garantie des droits des travailleurs.

### Apprendre les uns des autres

À l'échelle mondiale, et cela est devenu tangible pour les camarades de la

délégation CGT lors de nombreuses rencontres bilatérales, le travailleur qui a un contrat d'emploi est plutôt l'exception. Pour la CSI, le défi est clairement la création de droits, protections et garanties pour des travailleurs qui ont juste un travail, mais ni contrat, ni protection, ni Sécurité sociale.

Les échanges entre organisations des pays développés (Europe et Amérique du Nord pour l'essentiel) et les pays en développement portent ainsi pour une bonne partie sur les façons d'apprendre les uns des autres. Quand les syndicats d'Afrique réussissent à syndiquer des travailleurs « informels » en grand nombre, les organisations occidentales, très ancrées dans les grandes entreprises, ont encore du mal à approcher et organiser les travailleurs – de plus en plus nombreux – qu'on

1. De la CUT du Brésil.

désigne parfois avec la fiction d'« auto-employeurs ». Le besoin d'échange et d'apprentissage mutuel va clairement dans les deux sens. Ce sont ces questions-là qui devront être au centre de la démarche de la CSI pour les années à venir.

Ainsi, à la différence des congrès précédents, les délégués avaient à choisir entre deux variantes de démarche syndicale. D'un côté, une démarche plus portée sur les campagnes médiatiques, et le plaidoyer auprès des gouvernements et institutions internationales. Ce courant est incarné par Sharan Burrow<sup>2</sup>, secrétaire générale sortante, qui se représentait pour un troisième mandat, avec la proposition de poursuivre cette voie qui avait déjà été la sienne depuis le congrès de Vancouver (2012). Les syndicats de tradition scandinave et anglo-saxonne (à l'exception notable du Canada) partagent cette conception.

Face à elle s'était constitué – un peu tardivement – un groupe de syndicats, bien implantés dans les pays du sud, l'Afrique, l'Amérique du Sud, bon nombre de pays d'Asie du sud-est et du monde latin en Europe. Ils défendaient l'idée d'un syndicalisme d'action, d'engagement auprès des travailleurs et dans les ateliers et usines. La question du rapport de force et de la solidarité pratique entre travailleurs de différentes parties du monde était au centre de leur démarche. La CGT faisait partie active de ce courant-là. Susanna Camusso, secrétaire générale de la CGIL italienne, en fin de son deuxième et dernier mandat, s'était mise à disposition pour porter ces idées en tant que candidate pour le secrétariat général de la CSI.

## Des débats fraternels et constructifs

Au fond, les deux groupes sont d'accord sur le fait qu'au niveau mondial, compte tenu des différences de développement et de la diversité des problèmes auxquels font face les travailleurs, seule la combinaison des deux stratégies – campagne médiatique et lobbying, mais aussi action syndicale et mobilisation – était à même de créer des synergies et faire avancer la cause des travailleurs. La responsabilité particulière du syndicalisme repose sur la prise en compte de la dimension collective et la création du rapport de force qui permettra de pe-



ser. L'incarnation par deux candidates concurrentes donnait au débat une plasticité supplémentaire et pouvait laisser croire qu'il s'agissait d'un affrontement de deux propositions diamétralement opposées. Cela n'était clairement pas le cas. Le syndicalisme mondial doit rassembler toutes ses forces et dépasser une dialectique stérile entre « syndicalisme d'action et de combat » et « syndicalisme de lobby ». Ce sont en réalité deux temps, deux modalités qui agissent ensemble et se nourrissent mutuellement. Le capitalisme œuvre partout avec la même avidité, il faut s'opposer à lui dans les entreprises, dans les ateliers, dans la rue, tout en menant des campagnes dont la résonance via les modes de communication moderne peut accélérer et renverser le rapport de force en faveur des travailleurs.

Au cours du congrès, dans les couloirs, dans les rencontres bilatérales, les adeptes de chacune des deux propositions ont largement eu l'occasion d'expliquer, échanger, confronter et débattre de leurs propositions. De nombreuses organisations, géographiquement éloignées ou disposant de moyens réduits pour suivre activement l'actualité du secrétariat de la CSI à Bruxelles, ont utilisé l'opportunité de la présence simultanée de 1 200 délégués venant de 130 pays différents pour prendre part à ces échanges et faire entendre leur voix.

Aussi, les débats du congrès ont été animés, parfois houleux, mais toujours fraternels et constructifs.

À la marge du débat plénier, plusieurs initiatives ont été organisées par les membres de la CSI. Ainsi, la CGT a gagné

2. De l'ACTU d'Australie.

# Biographie d'Owen Tudor



En 1984, Owen Tudor rejoint le TUC à Londres en tant que conseiller et occupe des postes dans le domaine santé et sécurité au travail. Il avait suivi ces questions notamment au niveau national et européen.

En 2003, il devient responsable du département international du TUC à Londres.

Il est également membre du syndicat GMB.

Au congrès de la CSI à Copenhague, il a rejoint le secrétariat à Bruxelles en tant que secrétaire général adjoint.

la reconnaissance des congressistes par un débat sur la Palestine, qu'elle avait organisé avec plusieurs partenaires.

## Une déclaration de bienvenue aux migrants

Le congrès a notamment publié une déclaration de bienvenue aux migrants. *« Le mouvement syndical international est solidaire des 68 millions de réfugiés dans le monde. [...] Les délégués syndicaux du monde entier ont manifesté leur soutien à l'égalité de traitement pour les réfugiés et les migrants afin d'éviter leur exploitation. »* Sharan Burrow a précisé à cette occasion : *« Les syndicats prennent position contre le racisme et la xénophobie, et soutiennent les migrants et les réfugiés. Nous promouvons la protection sociale universelle, des salaires minimums vitaux et la négociation collective comme outils d'une prospérité partagée et de l'inclusion. La solidarité est au cœur du mouvement syndical. Nous faisons front commun contre les forces qui poussent les personnes à quitter leur foyer. Marginaliser davantage les plus vulnérables du monde ne peut être la solution. Les réfugiés sont les bienvenus sur nos lieux de travail et dans nos communautés, et nous réclamons la garantie de l'égalité de traitement, y compris la pleine protection et l'ensemble des droits conformément à la législation du travail<sup>3</sup>. »* L'élection de la nouvelle secrétaire générale a eu lieu le mercredi, et a donné de justesse Sharan Burrow gagnante avec 52 % des voix, contre 48 % pour Susanna Camusso, qui a immédiatement accepté le vote et a félicité sa concurrente.

Pour entamer le travail de synthèse entre les deux propositions, Victor Baez, anciennement secrétaire général de l'organisation continentale des Amériques de la CSI, a intégré le secrétariat élu de la CSI, à côté de Owen Tudor (Britannique, du TUC) et Mamadou Diallo (Sénégal, sortant). Il leur revient de définir la façon d'intégrer les deux dimensions du travail syndical au niveau mondial, incarnées par les deux candidates.

En soulignant l'importance de rester tourné vers l'action syndicale, Philippe Martinez, dans son intervention devant le congrès, a défendu l'amendement proposé par la CGT et soutenu par de nombreuses organisations : *« Pour reconquérir l'OIT, la CSI doit inviter l'ensemble des travailleurs du monde à participer, pour la conférence du centenaire, à une manifestation internationale en défense d'une OIT au service du progrès et de la justice sociale. Avec l'appui logistique des organisations syndicales des pays riverains de Genève et la participation du plus grand nombre de délégations à la CIT, une telle manifestation serait une première mondiale<sup>4</sup>. »* Le congrès a adopté cette initiative qui aura lieu à Genève à la mi-juin 2019.

Alexandra Meynard (FAPT) a insisté devant la plénière sur les inégalités dont les femmes sont les premières victimes : *« Encore aujourd'hui, les femmes effectuent la majeure partie du travail domestique et de soins, donc du travail non comptabilisé dans l'économie, du travail précaire, du travail informel ou encore du travail à temps partiel imposé. »*

*Ainsi en Europe, 32 % des femmes travaillent à temps partiel, pour 8 % des*

*hommes, et les écarts salariaux demeurent importants. Pourtant, en 2015, les femmes effectuent deux tiers du nombre d'heures de travail global, alors qu'elles ne gagnent que 10 % du revenu total, selon la Banque mondiale. Elles constituent 70 % des 1,2 milliard de personnes vivant avec moins d'un dollar par jour. »*

## Meilleure coordination syndicale à l'OIT

De nombreuses interventions à la tribune de la plénière ont appelé la CSI à la défense de l'OIT à travers une meilleure coordination des membres syndicalistes du conseil d'administration. Son rôle dans la définition des normes internationales est primordial dans la lutte contre le dumping social.

À la présidence de la CSI a été élu le Nigérien Ayuba Wabba, président du NLC<sup>5</sup> qui a pris ses fonctions dès la réunion du conseil général du jeudi soir. Il a vivement remercié João Felício, son prédécesseur. Fort de ce succès, bien que minoritaire dans le résultat du scrutin, le groupe constitué autour de la candidature de Susanna Camusso compte faire entendre sa voix et sa sensibilité et aller plus loin dans le débat, en particulier bilatéral, pour contribuer à une CSI plus forte et plus en lien avec les besoins des travailleurs du monde entier. L'ampleur de l'alliance, l'expérience de la préparation commune du congrès et la légitimité de presque la moitié des membres de la CSI lui donnent le poids désormais d'être entendu dans l'organisation.

WJ

3. Déclaration en ligne sur <https://www.ituc-csi.org/le-congres-mondial-de-la-csi>.

4. Cf. dans ce numéro le texte complet de l'intervention de Philippe Martinez.

5. Nigeria Labour Congress. Après les Amériques, la tradition de rotation de la présidence donnait le tour à un Africain.

# « Imaginer une nouvelle OIT »

Intervention de Philippe Martinez, secrétaire général de la CGT, au Congrès de la CSI



Chers Camarades, Frères, Sœurs, Collègues et Ami-e-s,

Dans un grand nombre de pays, les gouvernements déroulent des feuilles de route austéritaires qui présentent les régulations sociales comme des archaïsmes pénalisant l'activité économique, la rémunération du travail comme un coût excessif, les dettes publiques comme un legs intolérable pour les générations à venir, le syndicalisme comme un héritage lourd, nocif et rétif à des évolutions présentées comme indispensables autant qu'incontestables.

Au nom d'une prétendue modernité, ces discours tentent de faire basculer les sociétés humaines vers une configuration où le chacun-pour-soi écrase les solidarités.

Dans un tel contexte, le syndicalisme et l'Organisation internationale du travail sont des remparts pour les travailleurs et leurs familles. Mais ils sont des murs à abattre pour les animateurs de ces politiques antisociales et rétrogrades.

En 2006, à Vienne, nous avons allumé l'espoir. La création de la CSI portait en elle la promesse de l'unité, de l'efficaci-

té et de la force du mouvement syndical mondial. Où en sommes-nous douze ans après, notamment au sein de l'OIT qui devrait être le cœur de la défense des droits des travailleurs ?

Face aux ravages de la crise et des politiques d'austérité qui continuent à l'aggraver encore, face aux menaces qui pèsent sur nombre de démocraties fragilisées par des extrémismes revanchards et antisociaux, imaginer une nouvelle OIT, en mesure de passer à l'offensive, relève du devoir et de la nécessité pour la CSI.

Depuis 2012, les représentants du patronat mondial prennent violemment pour cible l'OIT. Leur offensive porte sur trois fronts : ils remettent en cause les finalités de l'Organisation, les textes dont elle est la garante et son fonctionnement :

- sur les objectifs, ils prétendent que l'OIT serait un lieu de recherche d'un équilibre entre travailleurs et employeurs alors qu'elle a été créée pour protéger les premiers contre les excès des seconds ;
- sur les textes, les attaques des employeurs se concentrent sur la question du droit de grève. Alors que ce

droit découle de la jurisprudence produite de façon tripartite dans le cadre de l'application de la convention 87 sur les libertés syndicales, ils refusent de le reconnaître et contestent par conséquent le caractère universel du droit de grève. Ils renvoient ainsi systématiquement au cadre national dès lors que se pose la question du droit de grève ;

- sur le fonctionnement enfin, leurs coups frappent simultanément la Commission des experts pour l'application des conventions et recommandations, la Commission d'application des normes de la conférence, et le Comité de la liberté syndicale. Ils cherchent par ces coups à affaiblir l'autorité des instances de contrôle de l'application des normes. Le mécanisme de révision des normes, que nous avons accepté de mettre en œuvre en 2015, est à ce titre lourd de menaces pour l'OIT.

Dans un tel contexte de démultiplication des attaques, notre stratégie est en échec. En cherchant à revenir coûte que coûte à un fonctionnement supposé nor-

## Biographie de Víctor Báez Mosqueira



Víctor Báez est connu par les camarades de la CGT pour avoir participé à la journée d'étude à Montreuil le 27 janvier 2016 sur la Plateforme « le syndicalisme du XXI<sup>e</sup> siècle » animée par Philippe Martinez.

À l'époque, Víctor était secrétaire général de la Confédération syndicale des travailleurs-e-s des Amériques (CSA), organisation régionale de la CSI. Dans cette fonction, il avait impulsé la réflexion et la rédaction du document phare qu'est la plateforme de développement des Amériques (PLADA).

Il a commencé son parcours syndical au Paraguay, en tant que salarié d'une banque à Asunción, avant de devenir successivement secrétaire général de son syndicat (1977-1986), de la fédération (1982-1988), de la confédération jusqu'en 1993. Il avait participé en 1991 à l'initiative « Une constitution pour tous », et a été membre de l'assemblée constituante.

Il a ensuite intégré l'organisation syndicale régionale pour l'Amérique latine, puis en est devenu le secrétaire général lors de la fondation de la CSI. Il a été secrétaire général de la CSA depuis sa fondation en 2008.

Au congrès de la CSI à Copenhague en décembre 2018, il intègre le secrétariat de Bruxelles en tant que secrétaire général adjoint.

mal de l'institution, la CSI cède à chaque coup reçu un peu plus terrain. La meilleure défense repose sur la contre-attaque. Pour reconquérir l'OIT, la CSI :

- doit mettre en débat en son sein la question de l'avenir du travail et de celui de la seule institution des Nations unies où les travailleurs disposent d'une tribune;
- doit renforcer le rôle de son Comité sur les droits humains et syndicaux et mieux l'associer aux activités de l'OIT. Elle doit aussi redonner du corps à son rapport annuel sur les violations des libertés syndicales;
- doit organiser au plus vite une campagne mondiale sur les droits fondamentaux, interpellant les opinions publiques sur les responsabilités des États et des entreprises en la matière;
- doit développer une stratégie afin d'obtenir la reconnaissance définitive du droit de grève au plan inter-

national, en étroite coopération avec le groupe des travailleurs au CA du BIT;

- doit porter assistance aux affiliés pour obtenir la ratification et le respect des normes internationales du travail par leurs gouvernements;
- doit œuvrer à ce que l'OIT se dote d'instruments pertinents et exigeants sur des sujets encore orphelins en matière de normes, et renforce ceux qui existent au lieu d'en atténuer la portée;
- doit exiger que les normes internationales du travail s'appliquent enfin directement aux multinationales et que soit mis en place un mécanisme de contrôle et de sanctions des éventuelles violations.

Enfin et surtout, mes chers Camarades, Frères, Sœurs, Collègues et Ami-e-s, pour reconquérir l'OIT, la CSI doit inviter l'ensemble des travailleurs du monde à participer, pour la conférence du centenaire,

à une manifestation internationale en défense d'une OIT au service du progrès et de la justice sociale. Avec l'appui logistique des organisations syndicales des pays riverains de Genève et la participation du plus grand nombre de délégations à la CIT, une telle manifestation serait une première mondiale. Symboliquement, la marche pourrait partir du BIT, passer par le Palais des nations pour redescendre ensuite vers l'OMC qui occupe, au bord du lac Léman, l'ancien et premier bâtiment de l'Organisation internationale du travail. Un signal important, lorsque l'on sait le rôle joué par l'OMC et par les institutions financières internationales dans la déstabilisation des équilibres sociaux et l'amoindrissement des solidarités.

C'est tout le sens de l'amendement à la déclaration de Congrès proposé par un grand nombre d'organisations, au nom desquels je m'exprime devant vous aujourd'hui.

*(Seul le texte prononcé fait foi)*

# Droits des femmes

## Intervention d'Alexandra Meynard, CGT France – Congrès CSI, 7 décembre

Chères et chers camarades, Susanna disait mercredi dans son intervention: « *Nous vivons dans un monde où 8 hommes possèdent autant de richesse que 3,7 milliards de personnes.* »



Les questions d'égalité et de répartition des richesses créées par le travail restent donc centrales, primordiales pour les militants syndicaux que nous sommes.

Encore aujourd'hui, les femmes effectuent la majeure partie du travail domestique et de soins, donc du travail non comptabilisé dans l'économie, du travail précaire, du travail informel ou encore du travail à temps partiel imposé. Ainsi, en Europe, 32 % des femmes travaillent à temps partiel, pour 8 % des hommes et les écarts salariaux demeurent importants. Pourtant, en 2015, les femmes effectuent deux tiers du nombre d'heures de travail global, alors qu'elles ne gagnent que 10 % du revenu total, selon la Banque mondiale. Elles constituent 70 % des 1,2 milliard de personnes vivant avec moins d'un dollar par jour.

Ces inégalités, ces injustices ne peuvent plus durer. Alors que les femmes sont les travailleurs les plus touchées par les politiques de dérégulations, les privatisations de services publics et les atteintes aux droits collectifs de négociation, la mise en œuvre de « Lois Travail », dites de « flexibilité » se poursuit partout. Les politiques d'entreprises aggravent en premier lieu et toujours la situation des

femmes vis-à-vis de leurs conditions de travail, de l'équilibre vie privée/vie professionnelle, de l'évolution de leur carrière. En juin prochain, la Conférence internationale du travail sera appelée à adopter une nouvelle convention contraignante, visant à lutter contre les violences et le harcèlement au travail. Il s'agit bien sûr et en premier lieu de celles dont les femmes sont victimes. Mais il s'agit aussi d'assurer que nul travailleur ne puisse être discriminé en fonction de ses origines, de ses convictions, ou de son orientation sexuelle. Lors de la dernière CIT, la question de l'orientation sexuelle a été prise en otage et instrumentalisée par les employeurs de manière inacceptable. La CSI doit éviter ce piège tout en garantissant que l'orientation sexuelle ne puisse demeurer un prétexte de discrimination. La conférence du centenaire de l'OIT ne peut se permettre d'aboutir à une norme médiocre ou incomplète sur un sujet que l'humanité regarde avec une grande attention. Six mois donc, après la tenue de notre Congrès de Copen-

hague, se déroulera à Genève, la nouvelle séance pour la rédaction de la convention sur les violences et le harcèlement au travail. Il est de notre responsabilité de créer les conditions d'une convergence des luttes, peser dans les débats, contraindre les employeurs et les États à rédiger la convention la plus favorable aux femmes, donc la plus favorable qui soit aux hommes et au monde du travail. Nous savons les luttes et les mouvements sociaux nombreux et forts (#metoo, #noustoutes, etc.), la part consi-

dérable que les femmes y prennent à travers le monde (aux États-Unis depuis fin 2017, dans de nombreux pays d'Afrique, en Amérique latine comme en Argentine, dans tous les pays d'Europe et encore cette semaine en Israël). Tout cela montre combien tous nos efforts de militants syndicaux doivent se consacrer à ces revendications. Pour la CGT, il n'est pas d'égalité ou de paix relative. L'égalité et la paix ne valent que si elles sont partagées partout, pour toutes et tous.

Chères et chers camarades, la perspective est devant nous: un temps fort de mobilisation et d'action à Genève au mois de juin prochain. Elle appuiera la journée d'action des femmes suisses décidée pour le 14 juin. De nos régions, jusque dans les entreprises, où s'affrontent au quotidien capital et travail, nous contribuerons à la convergence de toutes les luttes menées par les travailleuses et les travailleurs pour un monde d'égalité, un monde plus juste, un monde de paix. Merci.

# Principaux amendements proposés par la CGT

(Traductions officielles de la CSI)

## Intégrer le travail informel dans la démarche syndicale de la CSI

Dans de nombreuses régions du monde, la forme de travail la plus commune est le travail informel. De nouvelles formes de relation de travail apparaissent dans les pays industrialisés, absorbant un pourcentage de plus en plus élevé de la main-d'œuvre.

Bien que les droits du travail et la protection sociale soient mieux organisés et structurés pour un système où les travailleurs ont un contrat de travail, la CSI défend les intérêts de tous les travailleurs. La CSI souligne que tous les travailleurs doivent pouvoir bénéficier des droits effectifs sur le lieu de travail, du travail décent et de la protection sociale,

quelle que soit la forme de relation de travail ou la relation contractuelle avec le bénéficiaire de leur travail.

Dans nombre de régions, les organisations affiliées à la CSI organisent un nombre croissant de travailleurs informels et développent de nouveaux moyens de leur garantir des droits effectifs. Elles développent des formes innovantes de protection sociale collective pour les travailleurs informels. La CSI aidera ses organisations affiliées à échanger des pratiques prometteuses et à élargir le domaine du recrutement syndical dans tous les continents. Même si la situation du travail informel est, en prin-

cipe, une situation individuelle, les syndicats dans le monde entier démontrent que la nécessité et la volonté d'organiser collectivement et de mener des activités conjointes existent et sont fructueuses.

La CSI s'engage à aider les travailleurs informels en particulier à améliorer collectivement leurs conditions de vie et de travail.

### Explication :

En ce qui concerne l'avenir du travail et les revendications de la CSI pour les travailleurs du monde entier, tout, dans le projet actuel, est énoncé comme si les

## Sous-plénière : « S'organiser pour la négociation collective ! »

Plusieurs interventions portent sur la reconnaissance du syndicat dans l'entreprise, ce qui permet d'avoir une négociation collective. La difficulté est souvent à faire reconnaître le syndicat, parce que trop peu de travailleurs sont syndiqués.

Dans la plupart des États, les législations en vigueur sont très contraignantes concernant la négociation collective et ne permettent pas de porter les revendications sans avoir au préalable syndiqué une part importante des salariés (la moitié, voire 60 % dans certains États).

Une fois le syndicat reconnu, il faut faire monter le rapport de force au travers la mobilisation des syndiqués (par des actions, comme la grève, par exemple).

Beaucoup mettent en place des actions de syndicalisation (désignation d'un référent qualité de vie syndicale; une campagne avec un objectif chiffré: femmes/jeunes; mise en place d'un plan de formation de formateurs et de dirigeant notamment femmes et jeunes; formation de leurs syndiqués, et des salariés pour franchir le pas de la syndicalisation).

droits, la protection et le changement venaient de la relation de travail. Pourtant, la plupart des travailleurs dans le monde sont des travailleurs informels et n'ont pas d'employeur. Notre déclaration ne peut pas faire comme si la CSI ne parlait que pour les employés. Ceci est particulièrement frappant dans le chapitre « Sécurité

et santé au travail » (§§ 73 sq.). La seule perspective que le mouvement syndical international semble offrir aux travailleurs informels (et aux travailleurs de l'industrie du spectacle, les *crowd-workers*, etc.) ne peut se limiter à transformer leur situation en une relation de salariat<sup>6</sup>. Nous devons expliquer

comment les syndicats travaillent pour les travailleurs informels afin de leur garantir des droits et protections dans leur situation professionnelle actuelle. Nous devons mettre en avant la volonté de la CSI de défendre tous les travailleurs, sans condition quant à la nature de leur relation de travail.

## Rôle et place de la négociation collective

La CSI promouvra une négociation collective centralisée, où les conditions de travail dans les conventions négociées améliorent les dispositions actuelles aux niveaux sectoriel ou national. Une négociation collective coordonnée fait partie du droit fondamental des travailleurs de s'organiser et de défendre collectivement leurs droits. Les travailleurs doivent pouvoir exercer ce droit à tous les niveaux : site de production, entreprise, régional, sectoriel et national, ainsi qu'à l'échelle internationale et régionale. D'un point de vue thématique, la négociation collective aborde toutes les questions liées aux intérêts des travailleurs.

Le dialogue social implique l'existence et l'application effective du droit de négociation collective et de la liberté syndicale. Ainsi, le dialogue social est plus vaste que la négociation collective et peut impliquer gouvernements comme

terces parties à différents niveaux. La CSI appelle les employeurs et les gouvernements à renforcer et à élargir les systèmes actuels de négociation collective. En respectant cette condition, la négociation collective devient un outil puissant pour améliorer les conditions de travail et de vie des travailleurs.

L'élargissement de la couverture de la négociation collective constitue un objectif syndical essentiel pour résoudre le problème de l'accroissement des inégalités parmi les travailleurs et la CSI s'engage à soutenir les organisations nationales dans leurs activités connexes et à défendre cette politique auprès des institutions internationales.

### Explication :

La négociation collective et le dialogue social ne sont pas synonymes. Le droit

à la négociation collective et son statut ne sont que marginalement mentionnés dans le présent document (par exemple, §§ 125, 145 et 154). Tout ce qui a trait aux pressions en faveur de la décentralisation de la négociation collective (comme le recommandent l'OCDE, la Banque mondiale et l'Union européenne) est complètement ignoré. Nous devons souligner l'importance de la négociation collective centrale et coordonnée (et pas seulement du dialogue social) en tant que droit fondamental des travailleurs et de leurs organisations et en tant que moyen d'améliorer les conditions de vie et de travail. Nous devons également souligner explicitement l'importance de la négociation collective au niveau des branches et des territoires.

6. Dans beaucoup de régions du monde, il n'y a pas d'employeur potentiel en perspective. Il faut garantir les droits *malgré* l'absence de contrat de travail.

## Rencontre entre la délégation CGT et la délégation de la KCTU de Corée (du Sud)

À la marge des débats en plénière, la délégation de la CGT a rencontré des camarades de la KCTU de Corée du Sud. Ainsi, un échange avec le camarade Han a pu avoir lieu. Il tenait à remercier la CGT pour l'avoir soutenu lorsqu'il passait trente mois en prison pour avoir participé et contribué au mouvement de protestation contre le gouvernement corrompu de la présidente sud-coréenne Park. Il avait été condamné à trois ans de prison, et n'a pu sortir qu'au bout des cinq sixièmes de sa peine. Il avait reçu de nombreux soutiens venant du monde entier, coordonnés par la CSI. La CGT s'était adressée à l'ambassade en France et lui avait écrit en prison. Du coup, les Coréens voulaient en savoir plus sur le droit de grève en France, et la situation pendant l'état d'urgence en France. Bien entendu, ils se sont intéressés au mouvement des Gilets jaunes à Paris.

Les deux délégations ont constaté des programmes de réforme du « marché du travail » comparables dans les deux pays : restriction du droit syndical, décentralisation de la négociation collective et réformes des retraites.



WJ

# Rencontre entre la CGT (Véronique Martin et Valérie Lesage) et la CUT Colombie (Rosalba Gomez)

À partir d'une présentation de la situation des femmes en Colombie et plus particulièrement dans la CUT, l'échange s'est poursuivi sur les questions de parité dans la CUT mais également dans la CGT. La CUT aura son congrès à Bogota du 7 au 9 mai 2019, celui des femmes se tiendra en amont les 5 et 6 mai. À cette occasion, Rosalba Gomez a formalisé l'invitation de la CGT à ces 2 congrès avec le souhait d'une intervention d'une femme dirigeante de la CGT au congrès des femmes. Le but est de partager l'expérience de la lutte des femmes en France mais aussi de l'évolution de la prise en compte de l'égalité femmes/hommes dans la CGT et ses évolutions.

Le congrès des femmes portera sur trois thèmes :

- les femmes et le processus de paix avec les conséquences sur l'emploi des femmes et leur rémunération ;
- le droit des femmes en lien avec la convention 100 de l'OIT ;
- la parité dans les instances de direction de la CUT.

Depuis le dernier congrès de la CUT, la responsable du collectif femmes de la CUT est entrée à la direction nationale.

La camarade sollicite la CGT pour parrainer 3 femmes, sous forme d'aide financière, leur permettant ainsi de participer au congrès des femmes.

## Interdiction des armes nucléaires

Rajout d'un appel à la signature, ratification et mise en œuvre du traité d'in-

terdiction des armes nucléaires et la reconversion des industries d'armement

dans le civil et vers un système industriel soutenable.

## OIT, droit de grève et proposition de manifestation internationale à Genève

S'agissant des mécanismes de contrôle, les employeurs interrogent la légitimité des interprétations de la Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations et attaquent la Commission de l'application des normes et le Comité de la liberté syndicale. Ces attaques ont affaibli le rôle des instances de contrôle dans la supervision de l'application des normes. Le mécanisme d'examen des normes que nous avons décidé de mettre en œuvre en 2015 est susceptible d'affaiblir davantage le système de contrôle et l'institution qu'est l'OIT.

Face à cette situation, il importe de changer de stratégie. Poursuivre la stratégie déployée jusqu'à présent ne permettra pas d'empêcher l'érosion du cadre institutionnel que fournit l'OIT pour le respect des droits fondamentaux des travailleurs à l'échelon mondial. La meilleure défense est la contre-attaque. À cet égard, le Congrès demande à la CSI ce qui suit :

- engager un débat interne portant sur l'avenir du travail et de l'OIT en tant qu'institution spécialisée dans les droits des travailleurs au sein des Nations unies, où leur voix peut être entendue ;
- renforcer le rôle du Comité des droits humains et syndicaux de la CSI et mieux l'intégrer aux activités pertinentes de l'OIT ;
- appliquer un processus plus démocratique et plus inclusif pour la prise de décisions et la définition des stra-

tégies pour l'avenir de l'OIT. Ceci implique de sortir du cadre actuel où le nombre de personnes qui prennent les décisions au nom du Groupe des travailleurs et vis-à-vis de l'OIT est insuffisant, d'améliorer la communication et de faciliter les débats au sein du Groupe des travailleurs du Conseil d'administration de l'OIT ;

- développer un plan de travail stratégique en étroite coopération avec le Groupe des travailleurs du Conseil d'administration, en vue de garantir la reconnaissance du droit de grève au niveau international ;
- soutenir les centrales syndicales nationales qui font pression pour la ratification et la mise en œuvre des instruments de l'OIT ;
- organiser le plus rapidement possible une campagne mondiale pour la défense des droits fondamentaux des travailleurs, afin de rappeler aux gouvernements et aux sociétés leur responsabilité de respecter ces droits ;
- préparer une manifestation internationale à l'occasion de la centième conférence afin que l'OIT puisse entamer un deuxième siècle de défense du progrès et de la justice sociale, avec le soutien logistique des syndicats à proximité de Genève et la participation du plus grand nombre possible de délégués de la CSI ;
- encourager l'OIT à définir de nou-

velles normes pertinentes et de large portée pour les problématiques orphelines à ce jour et à renforcer les normes existantes au lieu de les affaiblir ;

- demander d'élargir la portée des normes internationales du travail afin de pouvoir les appliquer directement aux entreprises. Si l'on souhaite garantir l'application efficace des normes par les entreprises, il convient d'y associer un mécanisme de contrôle habilité à sanctionner ;
- défendre la position selon laquelle le respect des droits fondamentaux n'est pas uniquement une obligation des gouvernements nationaux, mais aussi des entreprises multinationales.

En l'absence du droit de grève, les actions des syndicats et la négociation collective perdent une grande part de leur capacité à faire pression.

### Explication :

Nous demandons l'approfondissement d'une stratégie concernant le débat sur le droit de grève et le rôle de l'OIT. Ce sont là des questions qui préoccupent au plus haut point le mouvement syndical international et la CSI devrait s'engager davantage à trouver des solutions et à en faire une victoire pour le mouvement syndical.

# Pour une manifestation internationale en défense du droit de grève à Genève en juin !



Quatre questions à Philippe Martinez (entretien paru dans la *NVO*)

**Lors du dernier congrès de la CSI, la CGT a proposé l'organisation d'une manifestation internationale à Genève en juin. Pourquoi une telle initiative ?**

Pour au moins deux raisons : d'abord parce que – soyons lucides – la CSI peine à trouver les modalités pour se rendre visible et audible dans son combat pour la défense des travailleuses et des travailleurs. Son congrès de Copenhague a été l'occasion d'interroger ses modes d'action et de poser la question de l'organisation d'une manifestation internationale à Genève. La CGT est parvenue à rallier une majorité d'organisations à cette perspective.

La deuxième raison est qu'il est urgent d'envisager une riposte à la hauteur des attaques dont l'OIT fait l'objet de la part du patronat. Depuis 2012, l'Organisation internationale des employeurs pratique une guerre de tranchées qui vise à mettre un terme au caractère universel des normes internationales du travail, en prenant pour cible en particulier le droit de grève.

**Quels seront les mots d'ordre de cette manifestation qui semble être aussi une première mondiale ?**

Il est encore trop tôt pour répondre à cette question et il revient aux instances de la CSI de déterminer le contenu revendicatif pré-

cis de cette manifestation. Le principe de la mobilisation est acté, mais pas encore ses modalités pratiques (date précise, parcours exact...). Mais il est déjà possible de dire que la défense du droit de grève et des conventions de l'OIT fera bien évidemment partie des mots d'ordre alors que l'organisation fêtera son centenaire. De même que la question de la lutte contre les violences et le harcèlement, notamment à l'encontre des femmes, sur le lieu de travail, au moment où se négociera une nouvelle convention sur le sujet. La manifestation interviendra obligatoirement entre le 11 et le 20 juin 2019, dates de début et de fin de la conférence internationale du centenaire. Le vendredi 14 juin, une grève des femmes est prévue en Suisse, en écho des discussions sur la norme contre les violences et le harcèlement. Cela aurait du sens d'organiser la manifestation internationale en amont ou en aval de cette grève !

**Comment ont réagi les autres organisations syndicales face à cette proposition CGT ?**

L'amendement proposé par la CGT a d'emblée été défendu par un grand nombre d'organisations ayant soutenu la candidature de notre camarade Susanna Camusso (de la CGIL) au poste de secrétaire gé-

nérale de la CSI (finallement battue d'une courte tête par la sortante Sharan Burrow, 52 contre 48 %). Mais cette proposition a été reprise par Sharan Burrow dès sa réélection et fait dorénavant partie des résolutions adoptées par le congrès. Il s'agira de la première démonstration de force du syndicalisme international à l'échelle de la planète. Un grand nombre d'organisations syndicales dans le monde, confrontées à des mesures antisociales, régressives, antisyndicales, répressives, ont besoin de donner à leurs mobilisations nationales une résonance mondiale.

**Que peuvent en attendre le mouvement syndical et les salariés ?**

La portée symbolique de cette manifestation peut être très importante ! Imaginez 10000 travailleuses et travailleurs parcourir Genève en juin prochain, au moment de la conférence internationale du travail qui réunit pendant quinze jours plus de 3000 délégués syndicalistes issus de plus de 180 pays. Un parcours qui pourrait passer par le Palais des nations et redescendre vers l'Organisation mondiale du commerce, dans une année où la France préside le G7. Ce serait faire entendre de belle manière la voix des travailleuses et des travailleurs à ceux qui prétendent gouverner le monde !

## Sous-plénière « L'avenir du travail »

### Technologies et données : les personnes aux commandes !

Les ruptures technologiques n'engendrent pas de perte d'emploi à proprement parler, car en rapport, de nouveaux emplois émergent et se créent, mais à majorité précaire. En revanche, le travail, lui, s'en trouve profondément transformé, à travers une dégradation des conditions de son exercice. En particulier, le lien de subordination à l'employeur est de plus en plus « gommé », quand il ne disparaît pas complètement (c'est le cas des plateformes du type Uber). Les gouvernements, obéissants aux Gafam et autres, laissent faire, et se désengagent des droits sociaux des travail-

leurs. Les jeunes sont très concernés par ces transformations. Ils sont 77 % dans le travail informel. Le défi est de les organiser, et de leur donner accès à la syndicalisation dans ce contexte. Il faut ainsi une stratégie globale, justice fiscale, formation tout au long de la vie (pour la CGT, nous pourrions rajouter le NSTS), portée par la CSI et l'OIT, pour une transformation qui soit au service des travailleurs, et dans l'intérêt des populations, pour le progrès social.



## Session spéciale sur la Palestine au congrès de la CSI

En marge du congrès, les organisations affiliées de la CSI pouvaient proposer et organiser des sessions spéciales sur différentes questions. La CGT a proposé d'organiser une session spéciale sur « Palestine : solidarité syndicale et droit international ». Proposition qui a été soutenue par : CFTD, CGIL (Italie), CCOO (Espagne), FGTB (Belgique), ÖGB (Autriche), TUC (Grande Bretagne), LO (Norvège), UGTT (Tunisie) et PGFTU (Palestine).

Avec 285 participants du monde entier, cette session spéciale a été l'une des plus suivies de ce congrès.

Après l'intervention du secrétaire général de la PGFTU, le représentant de la CGT a mis en évidence dans son rapport d'introduction que « les colonies israéliennes violent de nombreuses règles du droit international humanitaire » :

« En mars 2015, le Conseil des droits de l'homme des Nations unies a adopté une

*résolution qui exhorte les entreprises multinationales à prendre des mesures afin d'éviter de contribuer à l'implantation ou au maintien de colonies israéliennes ou à l'exploitation des ressources naturelles du territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est.*

*En mars 2016, le même Conseil est allé plus loin, en adoptant une résolution qui prévoit d'établir une liste publique des entreprises impliquées dans la colonisation, sur la base du rapport d'une commission d'enquête internationale. Ce rapport concluait que les activités commerciales et financières contribuent au maintien et au développement des colonies, ce qui constitue une violation des droits humains. 307 entreprises listées sont en étude. »*

Des dizaines de participants ont pris la parole dans le souci de développer des actions efficaces et coordonnées, telles nos campagnes en France : Orange,

Banques et Tramway de Jérusalem. Les rapports en anglais et français des deux dernières campagnes ont été distribués à tous les délégués du congrès. Le président de la FGTB, Robert Vertnueil, a souligné dans ses conclusions que le problème israélo-palestinien concerne bel et bien les syndicats du monde entier :

« Nous pensons que dans le domaine de telles actions de solidarité, nous devrions envisager des coopérations au niveau européen, voire la demande de suspension de l'accord d'association Union européenne - Israël.

Nous devrions également étudier le programme en faveur du travail décent 2018-2022 pour la Palestine de l'Organisation internationale du travail, afin de dégager des propositions pour sa mise en œuvre, dans cette période où les moyens de survie et de développement des Palestiniens sont déjà particulièrement contraints. »

# Ukraine: rencontre bilatérale CGT-FPU

La CGT a rencontré Vasyl Shilov, Président de la fédération des services publics Ukraine, membre de la direction de la Fédération européenne des services publics.

L'échange a notamment porté sur les implications des réformes territoriales, dans nos deux pays, sur les services publics. Nous avons évoqué pour la France, les effets de la création des grandes régions sur la qualité et l'universalité des grands services publics. Dans ce nouveau mouvement de centralisation, nous voyons une perte ou un amoindrissement de nos services publics, notamment ceux fournis aux zones rurales les plus éloignées des grands centres urbains, avec une réelle inégalité qui en résulte pour les citoyens. Le camarade ukrainien indique que pour eux aussi, des plans d'austérité imposés déclenchent la perte de services publics dans les territoires (même si ce n'est pas par une nouvelle cartographie comme en France). Il serait très intéressant de poursuivre l'échange, tant sur les points en commun, que sur les différences, et pourquoi pas, trouver des convergences pour des initiatives communes de manière bilatérale ou dans la fédération européenne des services publics.

**Sophie Trochet, PC**



Sous le chapitre « La solidarité mondiale », le congrès de la CSI a adopté la résolution suivante :

*« La Palestine a enduré cinquante années d'occupation. Nous avons soutenu, à maintes reprises, les conditions d'une paix juste et durable, en particulier conformément aux résolutions 242 et 338 du Conseil de sécurité des Nations unies. Nous réaffirmons notre position.*

*L'occupation continue par Israël de la Cisjordanie, l'existence de colonies israéliennes illégales sur ce territoire et leur impact sur la vie des Palestiniens entravent considérablement les possibilités de développement économique et social de la Palestine. Dans les conditions actuelles, des centaines de milliers de travailleurs palestiniens ne parviennent pas à trouver un emploi, entraînant désillusion et désespoir généralisés. De nombreux travailleurs palestiniens, qui dépendent d'un travail précaire en Israël et dans les colonies, se retrouvent à tra-*

*vailler dans des conditions abusives. Des mesures doivent être prises d'urgence pour leur offrir des possibilités de travail décent. Les États et les entreprises devraient être dissuadés de permettre directement ou indirectement des activités liées aux colonies illégales ou d'en bénéficier.*

*L'occupation doit prendre fin, moyennant la suppression des colonies illégales, le retrait israélien de tous les territoires palestiniens et le démantèlement du mur de séparation. Conformément à notre engagement en faveur d'une solution prévoyant deux États avec des frontières sûres pour les deux pays, nous appelons tous les pays à reconnaître sans délai la Palestine en tant qu'État souverain, ayant Jérusalem-Est pour capitale, ce qui contribuerait à confirmer le droit de la population palestinienne à l'autodétermination dans une Palestine libre et indépendante. »*

**NF**

## Rencontre entre la CGT et la Fédération des syndicats de Moscou lors du congrès de la CSI

Lors de cette rencontre informelle, nous avons pu échanger sur la situation sociale de nos pays respectifs, en partant de la situation en France avec les mouvements sociaux actuels et la mobilisation des gilets jaunes. La responsabilité des politiques libérales actuelles a été pointée dans la situation de plus en plus difficile que vivent les travailleurs, par l'injustice sociale et fiscale qu'ils subissent et qui a exacerbé en France la colère et la force de la contestation.

Des parallèles ont été faits, avec la situation en Russie dans les années quatre-vingt-dix. Une volonté partagée dans le besoin de travailler à des analyses, des partages d'expé-

riences, mais aussi à des ripostes à mettre en œuvre au niveau international.

Mikhaïl Antontsov a proposé que nous poursuivions un travail en bilatéral, en nous saisissant du travail engagé depuis de nombreuses années entre l'Urif et la Fédération des syndicats de Moscou.

Une rencontre aura lieu du 18 au 20 mars 2019, à l'occasion de la Conférence des régions capitales européennes à Sofia, en Bulgarie. Celle-ci pourrait déboucher sur la signature d'un accord de coopération entre nos deux organisations.

**Valérie Lesage, PC**



Les pays de l'est de l'Europe tenus par des régimes autoritaires et ultranationalistes, dont on avait l'impression que les populations restaient passives et attentives, se réveillent.

Des manifestations importantes révèlent l'espoir qui étreint des sociétés où les oppositions progressistes organisent la résistance, syndicats en tête. Un vent de fronde souffle sur la Hongrie d'Orban et sur la Serbie de Vucic, quand le meurtre odieux du maire de Gdansk Pawel Adamowicz, qui était l'antithèse de la majorité qui gouverne le pays (ouvert aux réfugiés, défenseur de la cause LGBT, proeuropéen convaincu), a suscité un tollé général qui prouve que l'espoir d'une alternative politique de gauche et progressiste demeure.

## Climat de haine en Pologne

Pawel Adamowicz, maire progressiste de Gdansk, est décédé de ses blessures dimanche 13 janvier. Un meurtre qui révèle un climat de haine entretenu par la majorité ultraconservatrice et populiste du PiS (Droit et justice), menée par l'homme fort du pays, Jaroslaw Kaczynski. C'est en pratiquant des purges sans précédent dans la fonction publique, les médias publics et l'armée que le gouvernement assoit son autorité dans une dérive autoritariste aux relents de patriotisme et de nationalisme entremêlés.

La Pologne est sous le choc après l'attaque au couteau perpétrée dans la soirée du dimanche 13 janvier contre Pawel Adamowicz, maire de Gdansk. Alors qu'il participait, comme de nombreux autres Polonais, à une collecte de fonds, il a été poignardé sur scène devant des centaines de personnes.

Des milliers de Polonais ont manifesté le soir en silence dans plusieurs villes du pays en hommage à Pawel Adamowicz et contre

## Des soulèvements à l'Est remettent la question sociale sur le devant de la scène

la « haine ». Par ces rassemblements ils ont voulu adresser un avertissement au parti de la droite ultraconservatrice « Droit et justice (PiS) », qui règne sans partage sur la Pologne depuis 2015.

### Soulèvement en Serbie

Depuis le 8 décembre, des milliers de Serbes défilent chaque samedi dans Belgrade afin de dénoncer la violence du régime du président, Aleksandar Vucic.

Ancien membre de l'ultranationaliste Parti radical serbe, Aleksandar Vucic a été élu président, le 31 mai 2017, sous les couleurs du Parti progressiste serbe, une formation centriste et proeuropéenne. Cependant, sa politique n'a rien de progressiste. Violence politique (notamment contre l'opposition de gauche), musellement des médias et de la société civile sont le quotidien d'un régime qui entend cadencer la Serbie.

Les manifestations qui se déroulent depuis chaque samedi demandent la tenue d'élections « libres et transparentes ». Une opposition qui dessine un espoir dans une Serbie tenue sous la férule d'un autocrate qui dénie toute légitimité aux manifestants.

### Orban face à la contestation de la rue

L'adoption d'une nouvelle loi sur le travail qui permet désormais aux employeurs d'exiger jusqu'à 400 heures supplémentaires par an a mis le feu aux poudres en Hongrie. Les résistants à ce texte l'ont qualifié, fort justement, de « loi esclavagiste ». Depuis, le gouvernement

essuie un vent de contestation qui, outre l'abrogation de la loi travail, exige le retrait d'une autre loi qui crée des juridictions spécifiques pour les dossiers

sensibles comme les appels d'offres publics ou les contentieux électoraux, alimentant les craintes d'atteinte à l'indépendance de la justice. Depuis son arrivée au pouvoir, l'ultranationaliste Viktor Orban a modifié le système électoral pour favoriser son parti, le Fidesz, et a mis ses fidèles à la tête des institutions publiques, tandis que ses alliés s'enrichissaient. Il a été réélu en avril 2018 en faisant campagne contre l'immigration.

À l'initiative des centrales syndicales, Confédération nationale des syndicats hongrois (MASZSZ), Forum pour la coopération des syndicats (SZEF), Confédération des syndicats professionnels (ESZT), un comité de préparation des grèves et des manifestations a été mis en place avec des acteurs de la société civile. Les revendications formulées sont centrées sur la révision du Code du travail, l'assouplissement de la loi sur le droit de grève et l'organisation d'un véritable dialogue social (voir page suivante).

Résistances disparates, déclencheurs différents selon les pays, mais à l'Est, quelque chose dans l'air a changé. La question des salaires minima dans les pays de l'est de l'Union européenne, où ils sont souvent insuffisants pour couvrir le coût de la vie réel des travailleurs et de leur famille, même avec une conception très minimale de ce qu'ils sont, reste au cœur des revendications portées par les syndicats. Des revendications qui s'inscrivent plus largement dans la campagne de la CES « pour une augmentation des salaires », qui prend ici une urgence et une résonance particulière.

La fin de l'année 2018 a été marquée en Hongrie par le démarrage d'un mouvement social mettant en cause les orientations libérales et autoritaires du gouvernement Orban.

La présentation devant le Parlement le 4 décembre d'une loi autorisant à faire passer le nombre maximal d'heures supplémentaires de 250 à 400 par an a fait éclater une colère longtemps retenue. Cette loi, immédiatement qualifiée d'esclavagiste, permet aux employeurs d'imposer 50 jours de travail supplémentaires par an, ce qui revient à allonger la semaine de travail à six jours. Elle passe le décompte du temps de travail d'un à trois ans<sup>1</sup>.

La riposte syndicale a été à la hauteur du rythme imposé par le pouvoir, qui a adopté et promulgué cette nouvelle mesure de flexibilisation en un temps record de dix-sept jours, sans aucune consultation avec les partenaires sociaux et sans prendre l'avis de la commission nationale tripartite. À l'initiative des centrales syndicales, Confédération nationale des syndicats hongrois (MASZSZ), Forum pour la coopération des syndicats (SZEF), Confédération des syndicats professionnels (ESZT), un comité de préparation des grèves et des manifestations a été mis en place avec des acteurs de la société civile. Les revendications formulées sont centrées sur la révision du Code du travail, l'assouplissement de la loi sur le droit de grève et l'organisation d'un véritable dialogue social. Cette démarche rassemblée et revendicative s'est doublée d'une action rapide et populaire. Une pétition mise en ligne a recueilli

## Les contestations sociales en Hongrie

11 000 signatures en quarante-huit heures et une grande manifestation s'est tenue à Budapest le 8 décembre avec plus de 10 000 participants – un record pour ce pays d'Europe centrale.

### Un mécontentement appelé à durer

Le mécontentement de la population hongroise est appelé à durer. En effet, depuis son installation au pouvoir en 2010, Victor Orban organise l'attractivité du pays pour les investisseurs étrangers en misant sur le faible coût de la main-d'œuvre. Le Code du travail hongrois a ainsi été remanié en 2012 pour mettre fin au salaire minimum national. Un système de 20 salaires minimum régionaux a été introduit, alors que le pays ne compte que 5,4 millions de salariés, sur un territoire 7 fois plus petit que la France. Le point d'indice des fonctionnaires est gelé depuis 2010. Dans l'alerte d'urgence émise par la CES en avril 2018 et qui identifie les pays où les salaires décents sont menacés, la Hongrie figure en premier place. La négociation collective y est centrée sur l'entreprise, la couverture par les conventions collectives est inférieure à 35 %, les mécanismes d'extension des accords sont défaillants et la part des salaires est inférieure à 45 % du PIB.

Selon une étude de l'ETUI publiée en septembre 2017, un salarié hongrois touche en moyenne 840,90 € par mois de moins que son col-

lègue allemand, en tenant compte du coût de la vie. En Europe de l'Est, seuls les salariés roumains sont encore moins bien payés. Par ailleurs, la hausse de productivité des travailleurs hongrois de 19 % entre 2000 et 2016 s'est accompagnée de la baisse de leurs salaires réels de 5 %.

Ces politiques de restrictions salariales ont encouragé l'émigration de la main-d'œuvre hongroise et le pays affiche un taux de chômage parmi les plus bas en Europe (4,2 % en 2017). C'est pour préserver sa croissance économique de 4 % et pallier le manque de main-d'œuvre, perceptible tant pour les patrons des PME que dans la grande industrie représentée par les constructeurs automobiles allemands et leurs sous-traitants, que le gouvernement national conservateur d'Orban a pris le risque politique de flexibiliser encore davantage le temps de travail tout en développant la rhétorique anti-migrants.

Bien que la loi soit entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2019, la messe n'est pas dite. La journée de protestation du 19 janvier a montré un essaimage du mouvement social dans les petites villes du pays. Une nouvelle journée de protestation est fixée le 10 février et une grève des fonctionnaires le 14 mars 2019.

RT

1. La triannualisation du temps de travail est contraire à la jurisprudence de la Charte européenne des droits de l'homme. Cette mesure figure d'ailleurs dans la loi El Khomri et a été contestée par la CGT devant le Comité européen des droits sociaux.

#### Suite de la page 1

Pierre COUTAZ  
OIT – Normes sociales – CEI  
p.coutaz@cgt.fr  
Tél : 01 55 82 82 91  
Port. : 06 12 80 09 80

Alain DELMAS  
Coopération au développement – Afrique  
a.delmas@cgt.fr  
Tél : 01 55 82 83 17  
Port. : 06 08 98 84 65

Nejat FEROUSE  
Migrations – Moyen Orient & Afrique du Nord  
n.ferouse@cgt.fr  
Tél : 01 55 82 82 76  
Port. : 06 16 41 19 71

Sylvain GOLDSTEIN  
Questions économiques internationales – Asie & Pacifique  
s.goldstein@cgt.fr  
Tél : 01 55 82 83 19  
Port. : 06 52 82 23 50

An LE NOUAIL-MARLIÈRE  
Europe  
a.lenouail@cgt.fr  
Tél : 01 55 82 82 63  
Port. : 06 89 24 90 83

Denis MEYNENT  
Membre du CESE (européen)  
Vice-Président du Groupe II (Travailleurs)  
d.meynent@cgt.fr  
Tél : 01 55 82 82 78  
Port. : 06 08 52 44 76

Marie-Christine NAILLOD  
Coopération au développement – Amériques  
mc.naillo@cgt.fr  
Tél : 01 55 82 82 92  
Port. : 06 27 79 60 49

Renata TRETIKOVA  
Gestion des projets européens et internationaux  
r.tretiakova@cgt.fr  
Tél : 01 55 82 82 79  
Port. : 06 23 50 22 63

Özlem YILDIRIM, Membre du CESE (européen)  
/ Mohamed LOUNAS – Droits  
o.yildirim@cgt.fr / m.loumas@cgt.fr  
Tél : 01 55 82 82 83 / 01 55 82 82 21  
Port. : 06 51 28 73 01 / 07 86 85 24 72

# Asie



Mercredi 12 décembre, l'accord de commerce entre l'Union européenne et le Japon (JEFTA) a été ratifié par le Parlement européen. Le vote est sans appel : 474 députés européens ont voté pour, 152 contre et 40 abstentions.

En amont du vote, avec le collectif STOP TAFTA/CETA, nous avons mobilisé dans plusieurs pays européens : Allemagne, Italie, Espagne et France, dans lesquels les citoyennes et citoyens ont pu interpeller directement les parlementaires européens pour les alerter des dangers du JEFTA.

## Commerce :

## Le JEFTA est voté

La CGT et ZENROREN, deuxième organisation syndicale du Japon, ont décidé de faire parvenir à l'ensemble des eurodéputés une déclaration commune sur les dangers que représente le JEFTA pour les travailleurs, la protection des consommateurs et l'environnement.

Cet accord commercial est l'un des plus importants jamais conclu et est passé dans l'indifférence générale.

Ce texte s'inscrit dans un cadre d'élections européennes approchantes pour lequel nous avons besoin de changements fondamentaux des politiques commerciales. La mondialisation économique et le libre-échange sont un terrain fertile à l'émergence des populismes.



Une nouvelle lutte est déjà en gestation pour après les élections européennes. Il s'agit de la question des tribunaux d'arbitrage entre investisseurs et États qui permettent aux multinationales d'attaquer les États sur leurs législations lorsqu'elles contreviendraient à leurs investissements et créeraient une « distorsion de la concurrence ».

SG

## Une affaire de famille

C'est en Extrême Orient que se déroule l'histoire au cœur d'un Japon modeste, secret, honteux, précaire, loin des vitrines universitaires, des cérémonies du thé et des technologies de pointe. Le père, Osamu, est journalier sur un chantier, la mère, Nobuyo, employée dans une petite entreprise, est licenciée d'un jour à l'autre. Pas d'enfant maltraité ni vendu, il n'y a pas de place pour la misère dans ce pays phare, dans l'empire du soleil levant.

Comme dans l'Angleterre de Charles Dickens ou la France de Victor Hugo, on apprend tôt le noble métier de voleur, et aux jeunes filles la prostitution institutionnelle, pour « trouver sa place » au sein de la communauté.

Contemporaines de ce petit monde déjan-

té qu'une enjouée Mamie jamais ne renonce à garder uni, des familles ordinaires poursuivent en parallèle leurs névroses secrètes, bourgeoises ou ouvrières. Tout est mal qui finit mal, et une petite fille, Yuri, encore une, passe à travers les mailles du filet des services sociaux bien intentionnés mais à côté de la plaque, hélas, quand Mamie décède. À voir et revoir, pour entrevoir un univers en miroir des groupes multinationaux industriels ou du luxe, burlesque et pourtant sincère, un bijou d'une autre nature, qui fait voyager le spectateur au cœur d'une lutte de survie, une leçon de classe.

*Une affaire de famille*, 2018, film japonais de Hirokazu Kore-Eda avec Kirin Kiki (Idécédée en vrai le 15 septembre 2018); Lily Franky; Sakura Andô; Jyo Kairi; Miyu Sasaki...



ALM



Au Bénin, la loi du 4 septembre 2018 stipule que la grève dans le secteur de l'enseignement ne doit pas excéder 10 jours par an. En revanche, la police républicaine, la douane, les eaux, chasses et forêts, de même que les travailleurs de la santé ne peuvent pas faire grève. La grève de solidarité est également interdite par la nouvelle loi. Il est à rappeler qu'avant l'adoption de cette nouvelle loi sur le droit de grève des enseignants, les députés avaient déjà adopté la loi abrogatoire du statut de la Magistrature, en totale violation des conventions 87 et 98 de l'OIT.

## Remise en cause du droit de grève au Bénin, au Burkina Faso et au Sénégal

Malgré des répressions qui se traduisent par l'incarcération arbitraire de dirigeants syndicaux ou de leur exil forcé, les organisations syndicales poursuivent leur bataille y compris auprès de l'OIT.

**Au Burkina**, le gouvernement revient à la charge sur l'interdiction du sit-in. La CGT-B poursuit ses actions et a engagé une démarche auprès de l'OIT avec le soutien de la CGT-B et de Bernard Thibault.

**Au Sénégal**, l'idée de la suppression et/ou

de la limitation drastique du droit de grève des enseignants, qui a été agitée à l'Assemblée nationale, lors du vote du budget du ministère de l'Éducation nationale, soulève la colère des organisations syndicales. Pour l'instant, le gouvernement aurait reculé, mais on voit bien qu'il y a une cohérence des attaques concernant le droit de grève et plus largement le droit syndical.

AD

## Les enseignants en lutte en Côte d'Ivoire et au Congo Brazzaville

L'Intersyndicale de l'enseignement préscolaire et primaire de Côte d'Ivoire (ISEPP-CI), a décidé de l'entame d'une autre grève de cinq jours, à compter du lundi 4 février. L'Intersyndicale demande au gouvernement la suppression des cours de mercredi, la revalorisation de l'indemnité de logement, l'organisation des concours exceptionnels de promotion des emplois de grades C3 à A4, la promotion des instituteurs (adjoints et ordinaires), la finalisation du profil de carrière entre autres. La première grève a eu lieu du 10 au 14 décembre 2018. Selon le président de l'ISEPP-CI, Bli Blé David, elle avait pour but d'interpeller les autorités qui, malheureusement, sont restées sourdes à leur mouvement sans daigner les appeler à la table de discus-

sions. « *Beaucoup de nos revendications ne sont pas d'ordre financier. Si rien n'est fait, nous reconduirons la grève jusqu'à ce que nous ayons un interlocuteur. Nous n'avons pas peur des sanctions. Nous voulons seulement être entendus* », a-t-il indiqué.

L'Intersyndicale regroupe 12 syndicats de la corporation dont les plus connus sont le Mouvement des instituteurs pour la défense de leurs droits (MIDD), le Syndicat national des enseignants du primaire public de Côte d'Ivoire (SNEPPCI) et le Syndicat autonome de l'enseignement du primaire public de Côte d'Ivoire (SAEPPCI).

**Au Congo Brazzaville**, les enseignants réclament le paiement de six mois d'arriérés de salaire. Une situation que les autorités n'arrivent pas à régler, officiel-

lement à cause de la crise économique et financière que traverse le pays. Ils sont en grève depuis septembre. Les organisations syndicales parlent de grèves oubliées. Le gouvernement de Sassou N'Guesso, au pouvoir depuis plus de trente ans, tient le pays d'une main de fer. Les principaux opposants sont emprisonnés ou en exil. Quant aux syndicats, les plus revendicatifs sont inquiétés (au mieux...).

AD



# Délégation confédérale au Sénégal et au Burkina Faso

Une délégation composée de Philippe Martinez, Maud Denis (fédération de la construction), Catherine Giraud (UD Vienne) et Alain Delmas (conseiller confédéral) s'est rendue à Dakar puis à Ouagadougou, du 24 octobre au 2 novembre.

Cette mission s'est décomposée en deux parties: d'une part une rencontre avec nos camarades de la CSA au Sénégal et, d'autre part, une visite au Burkina Faso à l'invitation de la CGTB.

Un programme chargé, composé de nombreuses rencontres avec des syndicats d'entreprises (Société des eaux, marché aux poissons de Dakae, hôpital Fann de Dakar) mais également d'une visite à M'Bokhodane, où le projet piloté par l'Avenir social sur l'alphabétisation des femmes bat son plein. Rencontres également avec la CNTS et l'UTS, deux confédérations sénégalaises.

La mission au Sénégal s'est achevée par une journée d'étude avec la direction confédérale de la CSA. À l'ordre du jour: la situation sociale, économique et politique de nos deux pays, un rappel sur l'histoire du syndicalisme de nos organisations et enfin les perspectives de coopérations à renforcer et construire concrètement. Les questions de l'organisation des jeunes, des retraités, des collectifs femmes, de la formation, ont, entre autres, été abordées.

Au Burkina, la CGTB tenait son 7<sup>e</sup> conseil syndical ordinaire (sorte de comité général entre deux congrès) et célébrait son 30<sup>e</sup> anniversaire. Une visite de l'hôpital de Ouagadougou nous a rappelé les difficultés extrêmes auxquelles sont confrontés la population et les personnels.

Un déplacement à Bobo Dioulasso devait nous permettre de participer à une

assemblée générale de la région des hauts bassins et de participer à la commémoration de l'insurrection populaire de 1966. Une visite dans l'entreprise Castel était prévue mais annulée au dernier moment. Il est vrai que la veille, la presse avait relayé l'intervention de Philippe Martinez condamnant le rôle des multinationales et de Castel en particulier...

En 2014, la CGTB a joué un rôle central dans l'insurrection populaire, faisant chuter le régime de Blaise Campaoré, puis dans l'échec du coup d'État de septembre 2015.

De nombreuses pistes de coopérations ont été évoquées. Cela pose les questions de la conception de la solidarité internationale que nous avons à impulser et développer confédéralement.

AD

À lire /

## Le bateau-usine

de Takiji Kobayashi, édition Allia, 8,50 €



Dans les années vingt, au Japon... L'industrialisation du pays fait rage, tandis qu'en Russie, la Révolution vient de s'achever. Au port de Hakodate, c'est l'effervescence: le bateau-usine s'apprête à partir en mer, pour pêcher des crabes qui seront revendus à prix d'or. Mais les ouvriers-pêcheurs ne se doutent pas encore du destin qui les attend... Exploités, battus et spoliés par Asakawa, l'intendant du navire qui ne pense qu'aux bénéfices de l'entre-

prise qu'il représente, ils vivront un véritable enfer quotidien. Pourtant, quand le bateau échappe au naufrage, grâce à l'aide d'un chalutier russe, les esprits commencent à s'échauffer. Un jeune étudiant, influencé par les romans de Dostoïevski, décide de prendre la tête d'un mouvement de rébellion... La grève est ouverte!

Au début des années 2010, ce livre est devenu un des « favoris » des syndicalistes et surtout des jeunes, car ils y voyaient le reflet de ce qu'ils vivaient au travail.

Takiji Kobayashi est un écrivain et militant communiste. Il grandit à Otaru, ville portuaire et industrielle de l'île de Hokkaido. Il étudie à l'École supérieure de commerce d'Otaru, l'une des plus prestigieuses écoles du pays à cette époque, puis il travaille à la Banque du développement de Hokkaido. Pendant ses études, il publie plusieurs nouvelles et des

poèmes. La découverte des conditions de vie effroyables des paysans et des ouvriers dans l'île de Hokkaido ainsi que la lecture des textes marxistes le rendent sensible au communisme. En 1928, il acquiert une certaine notoriété littéraire en publiant le « 15 mars 1928 », un roman décrivant une journée de violente répression dirigée contre le Parti communiste. Deux romans publiés en 1929, *Le bateau-usine* (Kanikosen) et *Le propriétaire absent*, font de lui la figure majeure de la littérature prolétarienne japonaise. Ayant perdu son emploi à cause de ses écrits, il s'installe à Tôkyô en 1930 pour se consacrer à l'écriture et à l'action politique clandestine. Il passe l'année 1930 presque entièrement en prison. Il est emprisonné une deuxième fois pour « écrit irrévérencieux envers l'empereur ». Libéré début 1931, il vit dans la clandestinité et continue à écrire. Kobayashi participe à des manifestations et adhère au Parti communiste japonais en 1933. Le 20 février 1933, il est arrêté. Conduit dans un commissariat, il décède en fin de journée, après avoir été torturé. Officiellement, il est décédé d'un arrêt cardiaque. Cette fin tragique, qui suscite une vive émotion au Japon et dans le monde entier, est notamment dénoncée par l'écrivain chinois Lu-Xun et par Romain Rolland en France. *Le bateau-usine* est considéré comme un chef-d'œuvre de la littérature prolétarienne. Suite à la crise financière de 2008, ce dernier est élu livre de l'année au Japon.

SG



# Reconquérir l'OIT face aux attaques du patronat

Pour reconquérir l'OIT, la CGT a proposé et obtenu de la CSI qu'elle s'engage à préparer, pour la conférence du centenaire de l'organisation, avec l'appui logistique des organisations syndicales des pays riverains de Genève et la participation du plus grand nombre de délégations à la CIT, une manifestation internationale en faveur d'un second siècle de l'OIT au service du progrès et de la justice sociale. Il s'agirait

d'une première mondiale, tant dans l'histoire de l'OIT que dans celle du mouvement syndical international (voir l'entretien avec Philippe Martinez à ce sujet).

Nous avons aussi enjoint la CSI à mieux définir sa stratégie quant à l'avenir de l'OIT et à débattre démocratiquement, dans ses instances et dans le groupe des travailleurs au Conseil d'administration du BIT, des sujets en lien avec l'OIT. Nous avons

également proposé la mise en œuvre d'une campagne mondiale sur les droits fondamentaux, interpellant les opinions publiques sur les responsabilités des États et des entreprises en la matière et le renforcement du département droits humains et syndicaux de la CSI et de son rapport annuel sur les violations des libertés syndicales.

## Dates et événements autour du Centenaire de l'OIT en 2019

(en bleu, les initiatives CGT)



**Janvier 2019:** parution d'un dossier de la *NVO* à six mois du centenaire de l'organisation;

**11 février 2019:** Festival « Filmer le travail » autour du thème « Le travail demain. Enjeux (et luttes) autour des prospectives et anticipations, Utopies sociales et expérimentations autour du travail »;

**26 et 27 février 2019:** parution d'un livre du centenaire et tenue

d'un colloque international (« Le travail au XXI<sup>e</sup> siècle Droit, Technique, Ecumène ») au Collège de France sous la direction d'Alain Supiot;

**18 au 29 mars 2019:** 335<sup>e</sup> session du Conseil d'administration du Bureau international du travail;

**Du 16 mars au 14 juillet 2019:** exposition de photos sur les grilles du jardin du Luxembourg et colloque inaugural au Sénat le **17 avril 2019**;

**Avril 2019:** parution d'un numéro spécial des cahiers de l'Institut d'histoire sociale CGT sur le syndicalisme international. La question de l'OIT sera abordée;

**12 au 17 mai 2019:** 52<sup>e</sup> congrès de la CGT. Le 12 mai, une des tables rondes de la conférence précongrès

sur l'avenir du travail sera consacrée au « deuxième centenaire de l'OIT » avec participation d'Alain Supiot;

**24 mai 2019:** conférence de l'Agence française de développement sur l'emploi décent. Thèmes: chaînes d'approvisionnement, RSE, égalité professionnelle, climat;

**9 au 21 juin 2019:** Conférence internationale du centenaire de l'OIT à Genève: négociation finale de la convention contre les violences et le harcèlement sur le lieu de travail, organisation de la première manifestation syndicale internationale (date précise à déterminer);

**26-27-28 juin 2019:** colloque consacré à l'histoire de l'OIT et de ses relations avec la France.